

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES COMITE SYNDICAL

Séance du 11 décembre 2024

Délibération N°2024-12-04

Nombre de délégués : En exercice : 16 Délégués présents : 10 Suppléants (avec voix) : 0 Suppléants (sans voix) : 0 Pouvoirs : 1 Titulaires excusés : 2 Titulaires absents : 4	L'an deux mille vingt-quatre Le onze décembre à dix-neuf heures trente Le Comité Syndical du Syndicat de Rivières les UsSES dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle annexe de la salle Jean XXIII, à Frangy, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Mâchard
Votes exprimés : 11	Date de convocation et d'affichage : 04 décembre 2024
DELEGUES PRESENTS : Délégués titulaires : Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Madame Jacqueline CECCON, Monsieur Henri CHAUMONTET, Monsieur Rémi LAFOND, Madame Sylvia DUSONCHET, Monsieur Rémi PONCET, Madame Odile MONTANT, Madame Catherine SGRAZZUTTI, Monsieur Roland NEYROUD Délégués suppléants : <ul style="list-style-type: none">▪ Avec voix : /▪ Sans voix car titulaires présents : /	
DELEGUES EXCUSES : Monsieur Emmanuel GEORGES, Monsieur Georges CANICATTI (pouvoir à M. Mâchard)	
DELEGUES ABSENTS : Monsieur André BOUCHET, Monsieur Julian MARTINEZ, Monsieur Jean PALLUD, Monsieur Michel PASSETEMPS	

OBJET : RESTAURATION ECOLOGIQUE DES PETITES USSES – ZAE DES GRANDES VIGNES : MAITRISE D'ŒUVRE ET MARCHE DE TRAVAUX

VU la délibération n°2022-09-02 en date du 28 septembre 2022 portant sur l'autorisation donnée au Président de signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le Syr'UsSES et la CCFU pour le projet d'étude hydraulique globale des Petites UsSES, secteur des Grandes Vignes ;

VU la délibération n°2023-09-03 du 20 septembre 2023 portant sur le principe de restauration des Petites UsSES et de la validation du scénario ;

VU la délibération n°2024-05-02 du 22 mai 2024 portant sur la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le Syr'UsSES et la CCFU pour le projet de restauration écologique des Petites UsSES ;

CONSIDERANT la fiche action MA.9 du Contrat de Milieux Les UsSES portant sur la restauration écologique globale de la rivière des Petites UsSES ;

CONSIDERANT les conclusions du rendu de l'étude hydraulique lors du Comité de Pilotage en date du 26 avril 2023 ;

M. le Président expose les faits suivants :

Sur le secteur des Grandes Vignes, sur la commune de la Balme de Sillingy, différents projets sont portés par la CCFU (déchetterie intercommunale, extension ZAE) et par le Syr'UsSES (restauration et amélioration du fonctionnement du cours d'eau des Petites UsSES).

Les collectivités se sont accordées pour mener des réflexions en commun, notamment au sujet du risque d'inondation et de réaliser des opérations conjointement.

Une étude hydraulique conjointe a donc été réalisée en 2023.

Son objectif est de proposer des scénarios visant à effacer l'impact des projets menés par la CCFU qui devront être couplés à des aménagements pour permettre de restaurer la continuité écologique du cours d'eau et de traiter les problématiques d'inondation.

Le scénario retenu par le comité de pilotage en date du 26 avril 2023 permet de couvrir tous les enjeux (inondation, continuité écologique, restauration des milieux aquatiques).

Les travaux envisagés pour 2026 constituent une opération unique, où l'ensemble des ouvrages de cette opération sont imbriqués et à mener en simultané.

Pour ce faire, les deux établissements ont décidé par délibération (n°2024-05-02 du 22 mai 2024) de recourir aux modalités de la co-maîtrise d'ouvrage et de désigner le Syr'Usses comme maître d'ouvrage unique temporaire pour cette opération.

Les coûts prévisionnels et la répartition des coûts de ces travaux sont les suivants :

Opération/Travaux	CCFU			Syr'Usses			TOTAUX	
	Part	Montant HT	Montant TTC	Part	Montant HT	Montant TTC	HT	TTC
Remplacement du cadre du pont du crématorium	100,00%	216 062,77 €	259 275,32 €	0,00%	0,00 €		216 062,77 €	259 275,32
Suppression du merlon rive droite	100,00%	32 939,24 €	39 527,08 €	0,00%	0,00 €		32 939,24 €	39 527,08
Rehaussement du merlon central dans le champ adjacent	100,00%	24 501,48 €	29 401,78 €	0,00%	0,00 €		24 501,48 €	29 401,78
Reméandrage, reprofilage du profil en long avec reconstitution du cordon rivulaire / Traitement de la Renouée	0,00%	0,00 €		100,00%	400 662,23 €	480 794,68 €	400 662,23 €	480 794,68
Continuité Ecologique	0,00%	0,00 €		100,00%	37 603,23 €	45 123,88 €	37 603,23 €	45 123,88
Amont Pont Crématorium - continuité écologique	0,00%	0,00 €		100,00%	99 000,00 €	118 800,00 €	99 000,00 €	118 800,00
Correction du seuil du pont de l'ancienne STEP/rétablissement de la continuité piscicole	0,00%	0,00 €		100,00%	32 695,55 €	39 234,66 €	32 695,55 €	39 234,66
Coût Total prévisionnel des travaux = Répartition en valeur et en % du montant total de l'ensemble des travaux	32,43%	273 503,49 €	328 204,19 €	67,57%	569 961,01 €	683 953,21 €	843 464,50 €	1 012 157,40
Coût prévisionnel Maîtrise d'œuvre et frais annexes (levés topo, dossiers réglementaires, levés géotechniques, SPS, etc.)	32,43%	43 263,82 €	51 916,58 €	67,57%	90 158,60 €	108 190,32 €	133 422,42 €	160 106,90
Coût Global Prévisionnel Opération	32,43%	316 767,31 €	380 120,77 €	67,57%	660 119,61 €	792 143,53 €	976 886,92 €	1 172 264,30

M. Le Président rappelle que cette opération n'étant pas inscrite au contrat de milieux, il convient au comité syndical de l'autoriser à signer tout document administratif, technique et financier concernant le lancement de cette opération : passation et recrutement d'un maître d'œuvre, sollicitation des financeurs publics, lancement des éventuelles études complémentaires, passation et exécution du marché de travaux, etc.).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

APPROUVE la poursuite de ce projet restauration écologique des Petites Usses – ZAE des Grandes Vignes : maîtrise d'œuvre et marché de travaux ;

AUTORISE le Président à solliciter des aides publiques auprès de l'agence de l'eau rhône méditerranée corse et du Conseil Départemental de la Haute-Savoie dans le cas où ces dépenses sont éligibles ;

AUTORISE le Président à élaborer, passer et exécuter le marché public de maîtrise d'œuvre afin de recruter un cabinet d'études ;

AUTORISE le Président à signer tous documents administratifs, techniques et financiers nécessaires à la bonne exécution des présentes ;

DIT que ces dépenses seront inscrites sur le budget primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Yves MÂCHARD

Le secrétaire de séance
Odile MONTANT

